

Compte-rendu
Séance du 18 juillet 2018

Nombre de conseillers
En exercice : 14
Présents : 8
Votants : 12

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit juillet, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert BALMELLE, Maire.

Date de convocation : Le 10 juillet 2018

Présents : MM. Robert BALMELLE, Maire - Bernard ROUYEYROL, Maire-délégué - Edmond GAYRAL, premier-adjoint - Sophie SOULAS-AGNIEL, deuxième-adjointe - Morgan LABALME-COMBALUZIER - Philippe MAURIN et Mmes Claudine FOURNIER et Françoise MICHAUX.

Procurations : M. Nicolas RICHARD a donné procuration à M. Robert BALMELLE
M. Serge BORER a donné procuration à M. Bernard ROUYEYROL
Mme Elisabeth GILLES a donné procuration à Mme Françoise MICHAUX
M. Jean-Christophe AGIER a donné procuration à Mme Claudine FOURNIER

Absents : MM. Sébastien CAUQUIL et Bernard VALETTE

Secrétaire de séance : Mme Sophie SOULAS-AGNIEL

~~~~~

**Le Procès-verbal du 20 juin 2018 a été lu et approuvé à l'unanimité**

Monsieur le Maire demande d'inscrire à l'ordre du jour : accepté à l'unanimité.

↳ Décision Modificative n°3-2018

↳ Autorisant le recrutement d'agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

**1 – CONVENTION POUR L'ENLÈVEMENT ET LE GARDIENNAGE DES VÉHICULES TERRESTRES À MOTEUR SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE BERRIAS-ET-CASTELJAU**

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'instituer un service public local de mise en fourrière pour la commune de Berrias-et-Casteljau par la société « MEIER dépannage » seule compétente sur le territoire,
- Fixe les tarifs suivants applicables aux propriétaires des véhicules mis en fourrière, tarifs encadrés par la réglementation :

Pour les voitures particulières (VP)

- Opérations préalables : 15.20 € TTC
- Enlèvement : 117.50 € TTC
- Garde journalière : 6.23 € TTC
- Expertise : 61.00 € TTC

**2 – RECONDUCTION TRANSPORT À LA DEMANDE « Sept Ici »**

Le Maire fait part au Conseil Municipal de l'intérêt de maintenir le service de transport à la demande de personnes sur le territoire de la Commune.

**Ligne 1 : BERRIAS-ET-CASTELJAU – BEAULIEU – LES VANS**

- Jour de circulation : 1 samedi sur 2 y compris les jours fériés
- Horaires et Points d'Arrêts :

| COMMUNE             | Points d'arrêt | Horaire aller / retour |
|---------------------|----------------|------------------------|
| Berrias & Casteljau | Les Borels     | 08h45 / 12h10          |
|                     | La Rouveyrolle | 08h50 / 12h05          |
| Beaulieu            | Chazalis       | 08h55 / 12h00          |
|                     | Pléoux         | 09h00 / 11h55          |
|                     | Beaulieu       | 09h05 / 11h50          |
| Berrias & Casteljau | Berrias        | 09h10 / 11h45          |
| Les Vans            | Les Vans       | 09h25 / 11h30          |

Après examen et délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal sollicite, auprès de la Région, la délégation de compétences du transport à la Demande pour le service mentionné ci-avant pour une durée de 2 ans.

**3 – CHOIX D'UNE ENTREPRISE : RAMBARDE PONT DE L'ABATTOIR**

Le Conseil Municipal retient le devis n° D-1806-0214 de MFJ Métallerie Ferronnerie domiciliée ZA Saint Jean, BEAULIEU (07460) d'un montant HT de 10 665.00 € soit 12 798.00 € TTC,

#### **4 - CHOIX D'UNE ENTREPRISE : CLIMATISATION ÉCOLE SALLES DE CLASSE**

Le Conseil Municipal retient le devis n° 11980 de l'entreprise COLLANGELEC domiciliée ZAC 66 rue des Accordeurs 30340 MEJANNES-LES-ALES d'un montant HT de 8 885.87.00 € soit 10 663.04 € TTC,

#### **5 – CONVENTION DE GESTION « ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES » AGENTS CNRACL ET/OU AGENTS IRCANTEC**

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Maire-délégué en cas d'empêchement, à signer la convention de gestion assurance des risques statutaires – agents CNRACL et IRCANTEC.

Le tarif de cette mission est fixé à 1% du montant de la cotisation annuelle des agents CNRACL et, s'il y a lieu également, des agents IRCANTEC.

#### **6 - DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°3-2018**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide les modifications budgétaires suivantes afin d'intégrer les frais de construction du centre d'incendie et de secours de Joyeuse-Lablachère, les frais dus à la transformation du POS en PLU et l'acquisition de matériel informatique du secrétariat de mairie.

| <b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>           |                                             |                 |                 |
|--------------------------------------------|---------------------------------------------|-----------------|-----------------|
| <b>Article</b>                             | <b>Libellé</b>                              | <b>Recettes</b> | <b>Dépenses</b> |
| 6553                                       | Service incendie                            |                 | 3 000.00 €      |
| 615221                                     | Bâtiments publics                           |                 | - 3 000.00 €    |
| Total de la décision modificative n°3/2018 |                                             | 0.00 €          | 0.00 €          |
| Total de la décision modificative n°2/2018 |                                             | 0.00 €          | 0.00 €          |
| Total de la décision modificative n°1/2018 |                                             | 0.00 €          | 0.00 €          |
| Pour mémoire Budget Primitif               |                                             | 951 663.29 €    | 951 663.29 €    |
| Total de la section de fonctionnement      |                                             | 951 663.29 €    | 951 663.29 €    |
| <b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>            |                                             |                 |                 |
| <b>Article</b>                             | <b>Libellé</b>                              | <b>Recettes</b> | <b>Dépenses</b> |
| 2183 op 104                                | Matériel de bureau et matériel informatique |                 | 500.00 €        |
| 202 op 14                                  | Frais liés aux docs urbanisme               |                 | 7 000.00 €      |
| 2313 op 94                                 | Constructions                               |                 | - 7 500.00 €    |
| Total de la décision modificative n°3/2018 |                                             | 0.00 €          | 0.00 €          |
| Total de la décision modificative n°2/2018 |                                             | 1 800.00 €      | 1 800.00 €      |
| Total de la décision modificative n°1/2018 |                                             | 0.00 €          | 0.00 €          |
| Pour mémoire Budget Primitif               |                                             | 3 189 203.96 €  | 3 189 203.96 €  |
| Total de la section d'investissement       |                                             | 3 191 003.96 €  | 3 191 003.96 €  |

#### **7 – AUTORISATION DU RECRUTEMENT D'AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de recruter, du 27 août 2018 au 26 février 2019, un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité sur le grade suivant adjoint technique.

##### **Questions diverses :**

↳ Monsieur le Maire, suite à des réclamations, informe les membres du Conseil Municipal que les horaires d'ouverture de la garderie scolaire sont : 7h30-8h50 et 16h40-18h30. De plus, il informe les membres du Conseil Municipal que le CAE au poste d'ATSEM a été renouvelé pour une période d'un an. À cet effet, l'équipe pédagogique remercie le Conseil Municipal.

↳ Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Edmond GAYRAL concernant les problèmes de sécurité. Monsieur Edmond GAYRAL expose aux membres du Conseil Municipal qu'à la suite des différentes commissions de sécurité, il souhaiterait installer trois poteaux Place de l'église et trois poteaux devant la maison SAUT afin de ralentir la circulation et de poser des protections dans le village.

↳ Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident de mettre à l'ordre du jour de la prochaine réunion le vote des écluses aux entrées du village. Mesdames Françoise MICHAUX et Claudine FOURNIER précisent qu'elles désirent être présentes aux commissions de sécurité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.